

J'ai indiqué cet après-midi qu'étant donné la compétence des provinces en matière de législation, il conviendrait de convoquer immédiatement une conférence. Ce serait possible. Les gouvernements provinciaux, j'en suis certain, reconnaissent la gravité de la situation et la nécessité d'une action commune. A moins que des mesures ne soient prises, nous nous ressentirons encore, maintes et maintes fois, et à un degré croissant, des fâcheux effets qui, en vérité, ont fait du Canada, ces derniers mois, un pays où des grèves sévissent continuellement. On n'en souffle mot; on ne nous dit que des généralités. Nous voulons savoir quelles mesures on va adopter.

Prendra-t-on de nouvelles dispositions à l'égard des relations ouvrières? Si oui, agissons. Le Parlement ne devrait-il pas établir une commission du droit ouvrier dont la tâche serait de recommander et d'assurer, d'un commun accord, la revision et la mise à jour des lois ouvrières? Le 13 juin, j'ai proposé que le gouvernement charge une commission de reviser en détail la situation générale créée dans les rapports entre employeur et employé par les changements technologiques et que j'ai décrite comme une question d'importance capitale en ce qui concerne les divers différends qui surgissent actuellement. Le premier ministre a répondu, et je cite le texte consigné à la page 6299 du hansard de cette année:

... mon très honorable ami parle, évidemment, d'une question de très grande importance qui persiste encore, comme nous l'avons appris—si nous avons besoin de l'apprendre—par le différend dont nous discutons. Il se peut fort bien que, si la Chambre désire avoir l'occasion de discuter ce différend en particulier, elle traite entre autres de cet élément-là qui, j'en conviens, doit être examiné dans son contexte le plus large. A mon avis, la Chambre verrait d'un bon œil que le gouvernement pense à instituer une enquête du genre suggéré par mon très honorable ami.

Que dire des recommandations de la Commission royale d'enquête MacPherson? Suivant le ministre du Travail, on n'avait pas cru possible de les mettre en œuvre, si ce n'est ces derniers jours.

Je suis heureux d'apprendre qu'un comité de la Chambre sera saisi de ce projet de loi, car certaines de ces recommandations, si on y donne suite, mettront pour toujours les provinces de l'Ouest et les provinces Maritimes dans une situation défavorable.

Une voix: Il ne s'agit pas du tout des provinces Maritimes.

Le très hon. M. Diefenbaker: On ne peut pas régler une grève et ses causes fondamentales par la force. Il faut être juste et raisonnable. C'est le principe numéro deux.

Est-il juste et raisonnable que l'augmentation soit de 6 p. 100...

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais bien que le très honorable représentant me permette de lui poser une question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne pensais pas qu'il me le permettrait. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Non. Ce n'est pas parce que l'honorable représentant pourrait poser une question à laquelle il serait difficile de répondre. Je veux simplement lui apprendre la bienséance.

• (9.50 p.m.)

En ce qui concerne la recommandation du juge Munroe, qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire relativement au régime de prestations des employés? Le gouvernement n'est-il pas prêt à verser certaines indemnités? Les employés actuellement paient 50 p. 100. Y a-t-il une raison quelconque pour laquelle ils devraient payer ce pourcentage? Quant à l'assurance-vie, ils reçoivent \$1,500 d'assurance. Ils ont demandé \$2,500. La Commission Munroe a recommandé \$2,000. Quelle est l'attitude du gouvernement? Certaines de ces questions sont sûrement dignes de considération. Et la question des vacances? Les cheminots ont un maximum de trois semaines de vacances après 15 ans de service. Qu'est-ce que va faire le gouvernement à cet égard? Lorsque le ministre des Transports (M. Pickersgill) prendra la parole, j'espère qu'il pourra jeter de la lumière sur ces questions assez obscures.

Et les congés de maladie? Quelle est l'attitude des honorables vis-à-vis de ce sujet? Voilà certaines des questions qu'il faudrait éclaircir et comprendre, parce que—et je dis cela de toutes mes forces—lorsque le Parlement a le droit de dire à quelqu'un «vous devez travailler», la justice demande qu'on montre certains égards envers la personne qui reçoit un tel ordre.

J'aimerais voir instituer une commission fédérale d'enquête qui serait confiée à des experts du monde ouvrier, patronal et gouvernemental. Elle aurait pour mandat d'obtenir les renseignements de base sur lesquels reposeraient les négociations. Il s'agirait d'une commission permanente qui produirait les faits et chiffres concernant le rapport entre n'importe quelle industrie donnée et l'économie générale. Établie avant le début de telles négociations, une commission de ce genre fournirait à l'employeur et aux employés des analyses et rapports concernant les conventions, sans restreindre d'aucune façon le champ des négociations; elle établirait des